



Obtenir la nationalité Française après l'avoir décliné

Par **slim1996**, le **15/07/2020** à **00:55**

Bonjour,

Ma mère est de parents Tunisiens vivant en France depuis 1968 (ils vivent en Tunisie depuis 2002) et est née en France en 1970, elle a suivi tous ses études en France depuis son enfance, y a obtenu tous ses diplômes et y a travailler pendant longtemps. Au total elle a passé plus de 28 ans en France. A ses 18 ans, suite à des pressions familiales, elle a décliné la nationalité Française malgré les liens forts qui les rattachent à la France. Aujourd'hui ma mère est mariée à mon père qui est Tunisien et vit en Tunisie, elle veut obtenir la nationalité Française. Qu'elle la démarche à suivre s'il vous plaît? Et est-ce qu'elle peut contester le rejet de la nationalité Française pour cause de pressions familiales?

J'ai moi même la nationalité Française par le double droit du sol.

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **15/07/2020** à **09:10**

bonjour,

votre mère n'a pas décliné la nationalité française, elle ne l'a pas demandée.

au vu de sa situation, elle ne remplit pas les conditions pour obtenir la nationalité française

donc la principale est la résidence en france au moment de la demande de naturalisation.

[voir ce lien :](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations